

Le 13 septembre 2016, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a adopté le règlement n° 244-2016 relatif à la constitution d'un fonds de développement provenant des redevances issues des projets de mise en valeur hydroélectrique. La réalisation des projets hydroélectriques a été possible en vertu de la stratégie énergétique 2006-2015 du gouvernement du Québec visant à permettre aux communautés d'utiliser l'énergie comme levier de développement économique. La mise en place du Fonds de développement hydroélectrique est donc conséquente avec l'engagement de la MRC d'utiliser les redevances qui lui sont versées annuellement, nettes des dépenses engagées annuellement relativement aux intérêts et au remboursement des échéances annuelles comme levier de développement socioéconomique, et de créer un fonds à cette fin.

Depuis la création du fonds, c'est une somme de **6 664 946 \$** qui a été rendu disponible pour des projets structurants. Pour l'année 2022 seulement, la somme disponible était de **1 223 374** Cette enveloppe était répartie, selon les modalités du fonds de développement, à parts égales entre le volet territorial et le volet local. Les projets présentés au volet territorial doivent être en conformité avec la vision stratégique de développement territorial, avec le schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'avec les différentes planifications et stratégies territoriales. De plus, les projets doivent se situer dans les créneaux ci-dessous et avoir un impact sur l'ensemble du territoire de la MRC ou pour au moins trois municipalités :

- Stratégie de développement économique;
- Projet de développement touristique, agroalimentaire, forestier ou en matière de santé et bien-être;
- Projet de développement économique.

Le volet local du Fonds de développement hydroélectrique prévoit une enveloppe réservée pour des projets provenant de chacune des municipalités du territoire faisant partie des créneaux suivants :

- Stratégie de développement économique;
- Développement touristique, agroalimentaire ou forestier;
- Infrastructure sportive et de loisir;
- Infrastructure stratégique pour le développement ou la pérennité d'une municipalité;
- Initiative de soutien à l'occupation dynamique du territoire;
- Mesure en matière de santé, de services sociaux et de saines habitudes de vie;
- Intervention de nature patrimoniale et culturelle;
- Intervention en matière environnementale et de développement durable;
- Initiative relative à la qualité de vie et aux paysages.

Voici la liste des projets ayant été déposés auprès du Fonds de développement hydroélectrique et ayant reçu une confirmation d'engagement financier au cours de l'année 2022 :

Volet territorial			
Projet	Promoteur	Montant	Coût total projet
Stratégie collective touristique	MRC Domaine-du-Roy	125 000 \$	265 000 \$
Développement filière Biocharbon	Biochar Boréal	39 000 \$	507 735 \$
Transport collectif et adapté	Accès-Transport	115 000 \$	988 991 \$
Promotions et Communications	Parc de la Couronne	17 500 \$	110 000 \$
Total :		<u>296 500 \$</u>	<u>2 644 461 \$</u>

Volet local			
Projet	Promoteur	Montant	Coût total projet
Mise à niveau et expériences – Sentier Ouiatchouan (MRC)	Municipalités de Saint-François, Lac-Bouchette et Chambord	15 000 \$	148 649 \$
Revégétalisation des berges	Organisme du Bassin versant (OBV) Chambord et Lac-Bouchette	4 000 \$	9 862 \$
Halte routière	Municipalité de Lac-Bouchette	46 000 \$	58 599 \$
Station de lavage pour embarcation	Municipalité de Lac-Bouchette	11 550 \$	38 000 \$
Aménagement d'un parc de planches à roulettes	Municipalité de Saint-Prime	27 817 \$	34 771 \$
Stationnement urbain	Ville de Roberval	35 000 \$	115 000 \$
Place de la mairie - Addenda	Ville de Roberval	75 000 \$	873 008 \$
Équipement de loisirs (bingo)	Municipalité de Sainte-Hedwidge	8 819 \$	11 024 \$
Journées orientations stratégiques	Municipalité de Sainte-Hedwidge	4 199 \$	5 249 \$
Mandat portrait organisme	Ville de Saint-Félicien	14 341 \$	18 766 \$
Centre Marianne St-Gelais	Ville de Saint-Félicien	21 709 \$	27 136 \$
Équipement Tobo-Ski	Ville de Saint-Félicien	21 275 \$	26 594 \$
Terrain baseball	Ville de Saint-Félicien	85 972 \$	130 972 \$
Acquisition de bouées	Ville de Saint-Félicien	16 891 \$	23 556 \$
Planification stratégique phase 2	Ville de Saint-Félicien	6 690 \$	8 362 \$
Démarche participative urbanistique	Ville de Saint-Félicien	30 000 \$	49 969 \$
Total :		<u>399 233 \$</u>	<u>1 579 517 \$</u>

Pour l'exercice 2022, la MRC a donc engagé **797 208 \$** du Fonds de développement hydroélectrique dans 20 projets qui généreront **4 223 978 \$** en investissement. Les redevances totales qui ont été encaissées d'Énergie hydroélectrique Ouiatchouan et d'Énergie hydroélectrique Mistassini pour l'année financière 2022, après soustraction du service de la dette, permettront de rendre disponible une somme de **1 223 374 \$** pour le fonds en 2023.